



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 01.06.2021

- Présidence : M. Nicolas Savoy, Syndic
- Présents : 56 personnes
Dont ont le droit de vote : 53 personnes (majorité à 27)
- Excusés : Mme et M. Sarah et Cédric Progin, Mme et M. Doris et Ernest Loosli, Mme Sylvia Decrauzat et Mme Sylvie Cristin
- Scrutateurs : MM. Cédric Chavallaz et Sébastien Guinnard
- Mode de convocation : - insertion dans la feuille officielle n° 20 du 21.05.2021
- affichage au pilier public
- convocation par tout-ménage
- sur le site Internet www.gletterens.ch
- Prise du procès-verbal : Christelle Bornand, secrétaire communale

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2020**
Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 66 mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.
2. **Comptes de fonctionnement et d'investissements 2020**
 - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2020
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Présentation des comptes d'investissements 2020
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes de fonctionnements et d'investissements 2020
3. **Approbation du règlement sur les finances communales pour la période 2021-2026**
4. **Approbation du règlement d'exécution sur les finances communales pour la période 2021-2026**
5. **Élection des membres de la commission financière**
6. **Élection des membres de la commission de naturalisation**
7. **Élection des membres de la commission d'urbanisme et d'aménagement**
8. **Présentation des membres de la Commission du développement durable et énergie**
9. **Mode de convocation des Assemblées communales pour la période 2021-2026**

10. Divers

A 20h05, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a trois invités dans l'Assemblée et remercie la venue de Monsieur Fritz Schenk, Président du comité du caravaning.

M. le Syndic informe qu'il y a une modification au point 4. Le règlement sera présenté et non voté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2020

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 66 mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

Remarques/Questions :

Une habitante demande si les modifications demandées par deux citoyens sont prises en compte dans l'approbation du procès-verbal du 22.09.2020. Elle dit que ce serait judicieux de préciser dans le vote que le procès-verbal ait été approuvé avec (ou sans) les demandes de modifications.

Elle dit également que dans le procès-verbal du 22.09.2020, elle ne parlait pas de l'OFEV mais de l'OLED et qu'elle renonçait à demander à mettre une taxe x4 au lieu de x3 pour les résidences secondaires.

Elle demande où en est l'approbation du nouveau règlement sur les déchets.

M. le Syndic répond que, pour l'instant, le règlement est en stand-by car il y a des calculs supplémentaires à faire afin de fixer les taxes pour M. Prix.

Elle demande si les remarques seront acceptées dans le procès-verbal.

M. le Syndic répond que ces remarques seront mises dans le présent procès-verbal.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2020 est approuvé avec 51 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2020

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2020

M. Savoy explique que contrairement à notre budget qui annonçait un déficit d'environ CHF 156'000.-, le bilan comptable de cet exercice se boucle avec un bénéfice d'environ CHF 57'000.- malgré une réserve dans le compte pertes sur débiteurs de CHF 50'000.-.

Cette heureuse nouvelle est principalement due à des rentrées fiscales plus importantes que prévues et à une bonne gestion d'ensemble des deniers communaux. Si quelques postes comptables sont un peu plus élevés, la plupart des dépenses communales ont été respectées dans le cadre du budget 2020.

Il explique les différents points mentionnés dans le bulletin d'informations communales n° 66.

Questions :

Une habitante demande pourquoi les comptes numéros 1430.02 Eglise et 1430.03 Local du feu sont toujours au bilan car l'église appartient à la Paroisse et le local du feu à l'AISDPG.

Il lui est répondu que le local du feu appartient toujours à la Commune de Gletterens et que la donation du bâtiment de l'église à la Paroisse n'a pas encore été effectué.

2.2 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à M. Decrauzat, Président de la commission financière. M. Decrauzat revient sur certains commentaires, soit que le port a une couverture de 125%, qu'une réserve a pu être mise dans le chapitre 700, approvisionnement en eau. M. Decrauzat dit également que les comptes 710 ne couvrent pas le 100% des charges, que le degré de couverture est à 95.6%.

La commission financière donne un préavis favorable aux comptes de fonctionnement 2021 et invite les citoyens présents d'accepter les comptes de fonctionnement 2021 et remercie le Conseil communal.

M. le Syndic remercie Mme Mireille Spahr ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

2.3 Présentation des comptes d'investissements 2020

N'ayant pas eu de modifications notoires depuis la dernière Assemblée où un détail des investissements par poste avait été présenté, il n'y a pas de nouveaux éléments à ajouter.

M. le Syndic dit qu'il y a encore quelques frais à enregistrer concernant l'arrêt de bus.

2.4 Rapport de la commission financière

M. Savoy passe la parole à M. Decrauzat, Président de la commission financière. Le rapport de la commission financière préavis favorablement les comptes d'investissements et propose à l'Assemblée d'accepter ces comptes.

M. le Syndic remercie M. Decrauzat ainsi que tous les membres de la commission financière ainsi que Mme Bornand pour leur travail.

2.5 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2020

Les comptes de fonctionnement et d'investissements sont approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'Assemblée et tout particulièrement Mme Bornand pour son travail.

3. Approbation du règlement sur les finances communales pour la période 2021-2026

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle forme comptable MCH2, les communes doivent présenter un règlement sur les finances communales. Dans ce dernier sont notamment définies les compétences données à l'exécutif ainsi que différentes modalités.

M. le Syndic donne la parole à M. Decrauzat, Président de la commission financière.

M. Decrauzat informe que la commission financière s'est renseigné auprès de M. Ballaman du service des communes et qu'ils préavisent favorablement ce règlement et recommandent aux membres présents de l'approuver. M. Decrauzat indique que c'est sa dernière assemblée en tant que Président de la commission financière et remercie le Conseil communal pour sa collaboration.

Le nouveau règlement sur les finances communales est approuvé avec 53 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

4. Approbation du règlement d'exécution sur les finances communales pour la période 2021-2026

Le règlement d'exécution fixe le cadre général pour l'application du règlement sur les finances.

Questions :

Une habitante demande pourquoi c'est noté « réservée » dans la phrase «... la compétence de est réservée, collectivement.... » sous « Retraits de fonds.

Il lui est répondu que le règlement a été repris selon le modèle mis à disposition du service des communes.

5. Élection des membres de la commission financière

Le Conseil communal propose les personnes suivantes :

- Madame Annie Dubey
- Monsieur Sébastien Guinnard
- Monsieur Gaëtan Schwarz
- Monsieur Jean-Luc Peter
- Monsieur Matthieu Aug

Questions : Il est demandé pourquoi le nombre des membres passe de trois à cinq. Il est répondu que c'est selon la nouvelle législation et l'entrée en force du nouveau système comptable MCH2.

Les membres ci-dessus sont élus par acclamations.

6. Élection des membres de la commission de naturalisation

Le Conseil communal propose les personnes suivantes :

- Madame Emilie Lesquereux
- Madame Caroline Egger
- Madame Camille Dubois
- Monsieur Pierre Viret
- Monsieur Cédric Chavaillaz

Les membres ci-dessus sont élus par acclamations.

7. Élection des membres de la commission d'aménagement et de l'énergie

Le Conseil communal propose les personnes suivantes :

- Monsieur Serge Bongard
- Monsieur Maurice Dubey
- Monsieur Michel Haenger
- Monsieur Christophe Cuennet
- Monsieur Philippe Tornare

Les membres ci-dessus sont élus par acclamations.

8. Présentation par le Conseil communal des membres de la Commission du développement durable et énergie

M. Savoy présente les membres, soit :

- Mme Emilie Lesquereux
- Mme Anne Kumpli
- Mme Anne-Laure Caillet
- M. Marc Huguenot
- M. Philippe Leprêtre

9. Mode de convocation des Assemblées communales pour la période 2021-2026

Le Conseil communal vous propose le mode de convocation suivant pour les Assemblées communales de la législature 2021-2026, soit insertion du tractanda :

- Dans la Feuille officielle du canton de Fribourg
- Au pilier public
- En tout-ménage
- Sur le site internet : www.gletterens.ch

Le mode de convocation des Assemblées communales pour la période 2021-2026 est approuvé à l'unanimité.

10. Divers

M. le Syndic passe la parole à M. Serge Bongard, Vice-syndic.

M. Bongard informe que le couperet est tombé lundi soir. La Commune de Delley-Portalban a décidé de ne pas faire de manifestation cet été. Le Conseil communal de Gletterens a décidé de ne rien faire non plus.

M. Bongard informe qu'il n'y aura pas de fête nationale le 31 juillet 2021.

Questions :

Une habitante demande où en sont les règlements d'eau et d'épuration. Elle dit qu'il serait bien de relancer une discussion de fusion avec la commune voisine et qu'elle aimerait savoir la date du relevé de son compteur d'eau.

M. le Syndic répond que les règlements pour l'eau et l'épuration doivent également être l'objet de différents calculs de taxe pour M. Prix.

M. le Syndic répond qu'en ce qui concerne la fusion, cela est un peu trop vite.

M. le Syndic informe qu'ils ont eu une séance avec les communes de Vallon et Delley-Portalban concernant l'engagement d'une personne pour les contrôles ECAB qui serait effectué en partenariat intercommunal.

Mme Bornand répond qu'en ce qui concerne les factures d'eau, la date du relevé devrait être notée sur la facture mais que pour les prochaines factures, ce sera avec le nouveau logiciel informatique, donc il risque d'y avoir de changement de mise en page.

Un habitant demande si un panneau « sans issue » pourrait être mis sur les routes du Terdo et des Biolettes car il y a beaucoup de véhicules qui se trompent et font demi-tour.

M. Leuenberger informe que des panneaux « bordiers autorisés » ont été installés. Il va regarder avec le canton s'il y a la possibilité de mettre un panneau « sans issue ».

Une habitante demande si la passerelle qui mène à la plage sera rénovée.

M. Soutter répond que cela va être discuté en Conseil. Il y a beaucoup de réflexion concernant le port et la plage, dont le fait de faire payer l'accès à la plage pour les touristes.

Nouvelles de la santé du Village lacustre

M. Savoy informe que la Fondation du Village lacustre a très bien bouclé ses comptes grâce aux demandes de RHT, à un don du service de la culture de Fribourg et de la Rose de la Broye SA. Le don de la Rose de la Broye sera remboursé.

Il y a un bel espoir pour la suite mais il y a beaucoup de travaux de rénovations à effectuer.

M. le Syndic clôt cette Assemblée et remercie, au nom du Conseil communal, les citoyens présents à cette Assemblée. M. le Syndic remercie également tous les membres des commissions pour leur travail ainsi que ses collègues du Conseil communal et tous les employés communaux (voirie, port et administration) pour tout le travail fourni.

M. le Syndic invite les citoyens à prendre le verre de l'amitié au restaurant de la Croix-Fédérale qui vient de rouvrir et souhaite un bel été à toute l'Assemblée.

Fin de la séance à 21h11

La Secrétaire : Christelle Bornand

Le Syndic : Nicolas Savoy